



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency



RAPPORT SUR LE PROGRAMME DES ORGANISMES DE BIENFAISANCE 2016 À 2018

Message de la ministre du Revenu national

Je suis heureuse de présenter le Rapport sur le Programme des organismes de bienfaisance 2016 à 2018. C'est l'occasion de souligner les progrès réalisés par la Direction des organismes de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour appuyer un secteur de la bienfaisance dynamique qui est si important pour les Canadiens.

La Direction des organismes de bienfaisance a continué de se concentrer sur l'amélioration des services qu'elle offre au secteur de la bienfaisance. La Direction a innové en créant des outils et des ressources pour aider les organismes de bienfaisance dans la réalisation de leurs importantes activités, tout en aidant l'ARC à respecter son engagement en matière de service, d'ouverture et de transparence. Afin de contribuer à réduire le fardeau administratif des organismes de bienfaisance, la Direction met l'accent sur la modernisation de son programme. Elle sera ainsi en mesure d'offrir des services électroniques au secteur.

J'espère que la lecture de ce rapport vous amènera à mieux comprendre ce que l'ARC fait pour appuyer le secteur de la bienfaisance.



**L'honorable Diane Lebouthillier, C.P., députée,
Ministre du Revenu national**

Message du commissaire de l'Agence du revenu du Canada

L'ARC a l'importante fonction d'appliquer la Loi de l'impôt sur le revenu au nom du gouvernement et de tous les Canadiens. Pour ce faire, nous devons réaliser les priorités clés du gouvernement, tout en continuant de répondre aux besoins changeants du public que nous servons. Nous devons également nous montrer ouverts et transparents dans la prestation de nos programmes et services. Une partie des responsabilités de l'ARC en vertu de la Loi concerne la réglementation des organismes de bienfaisance qui est assurée par la Direction des organismes de bienfaisance.

Le présent rapport atteste l'important rôle de la Direction qui contribue, de par ses initiatives de consultation, de service, de modernisation et d'éducation, à faire de l'ARC, une administration fiscale et des prestations de calibre mondial.

La Direction des organismes de bienfaisance s'efforce de continuellement faire preuve d'innovation et de souplesse. Elle améliore sa façon d'offrir des services aux organismes de bienfaisance et cherche de nouveaux moyens d'aider ces organismes à mieux comprendre les responsabilités associées à l'enregistrement.

Ces initiatives visent à soutenir les organismes de bienfaisance enregistrés pour qu'ils puissent continuer à répondre aux besoins des Canadiens.



Bob Hamilton
Commissaire de l'Agence du revenu du Canada

Message du directeur général de la Direction des organismes de bienfaisance

Depuis notre dernier rapport, j'ai eu l'occasion de côtoyer de nombreux bénévoles et représentants d'organismes de bienfaisance, tout en observant l'évolution du secteur de la bienfaisance au Canada. Il est clair que les organismes de bienfaisance se passionnent pour leur travail et qu'ils découvrent de nouvelles façons d'innover pour assurer la prestation de services indispensables aux Canadiens.

La Direction s'est donné comme mission de fournir un service d'excellence au secteur de la bienfaisance. Nous nous sommes récemment concentrés sur l'amélioration de nos services aux organismes de bienfaisance et de la transparence de nos activités. De plus, nous avons élargi notre gamme de services et de produits éducatifs, simplifié notre processus de réponse aux demandes d'enregistrement, et réduit le temps d'attente pour les réponses aux demandes de renseignement écrites. Nous avons également réalisé de grandes avancées dans la modernisation des interactions entre le secteur de la bienfaisance et la Direction à mesure que nous progressons vers les services électroniques.

Je suis heureux de présenter ce rapport, qui témoigne de l'important rôle des organismes de bienfaisance au Canada en exposant les faits et chiffres sur les différents secteurs de notre programme. Ce rapport, qui se veut la suite de celui de 2015-2016, rend compte des activités réalisées au cours des deux dernières années, ainsi que de certaines tendances observées depuis 25 ans.

Nous avons hâte d'entamer d'autres projets intéressants dans les années à venir.



Tony Manconi
Directeur général
Direction des organismes de bienfaisance
Agence du revenu du Canada

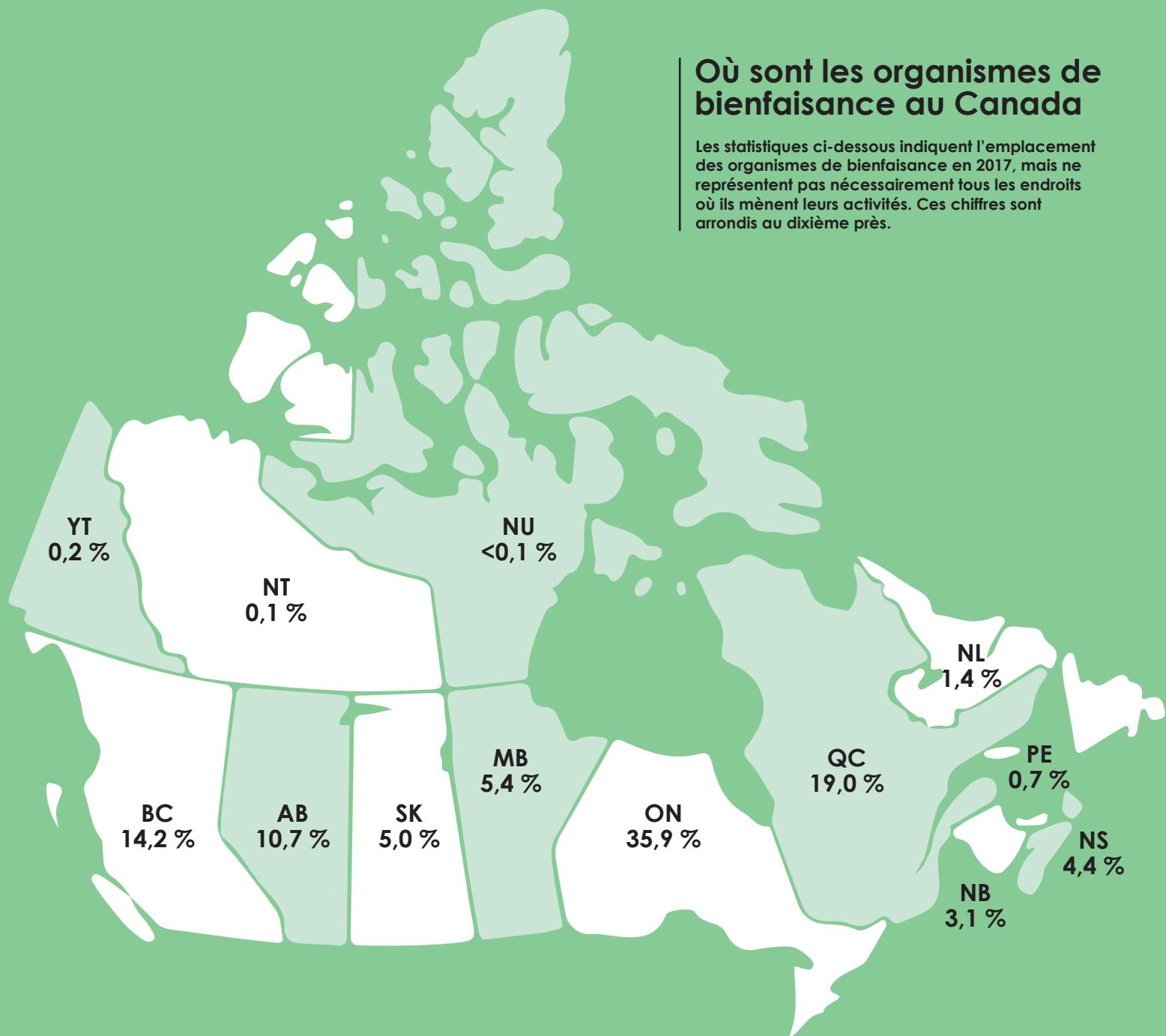


Table des matières

- | | |
|--------------|---|
| 2 | Message de la ministre du Revenu National |
| 3 | Message du commissaire de l'Agence du revenu du Canada |
| 4 | Message du directeur général de la Direction des organismes de bienfaisance |
| 6-7 | Le secteur de la bienfaisance en chiffres |
| 8-9 | L'éducation des organismes de bienfaisance |
| 10-11 | 2016 à 2018 en revue |
| 12-15 | Les prochaines étapes |

2016 à 2018

Le secteur de la bienfaisance en chiffres

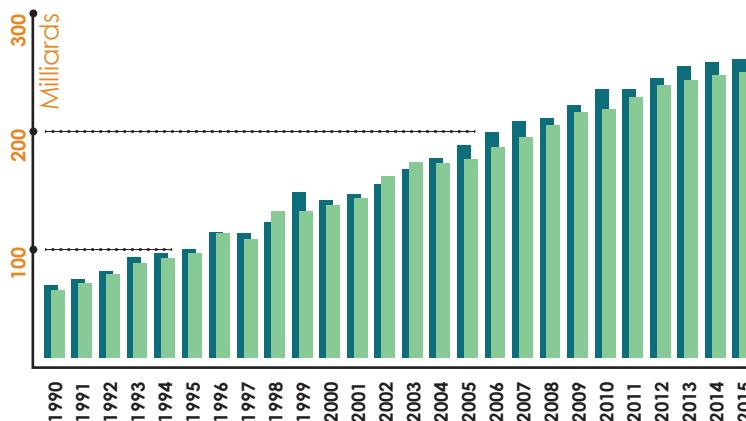


Où sont les organismes de bienfaisance au Canada

Les statistiques ci-dessous indiquent l'emplacement des organismes de bienfaisance en 2017, mais ne représentent pas nécessairement tous les endroits où ils mènent leurs activités. Ces chiffres sont arrondis au dixième près.

Les organismes de bienfaisance: 25 années de revenus et dépenses (en milliards de dollars)

Les renseignements affichés sur cette page sont tirés de données recueillies sur une période de 25 ans commençant en 1990, la première année pour laquelle il existe un ensemble complet de données. Les revenus et dépenses sont ceux que les organismes de bienfaisance ont indiqués dans leurs déclarations annuelles T3010, et ont été ajustés pour tenir compte de l'inflation.

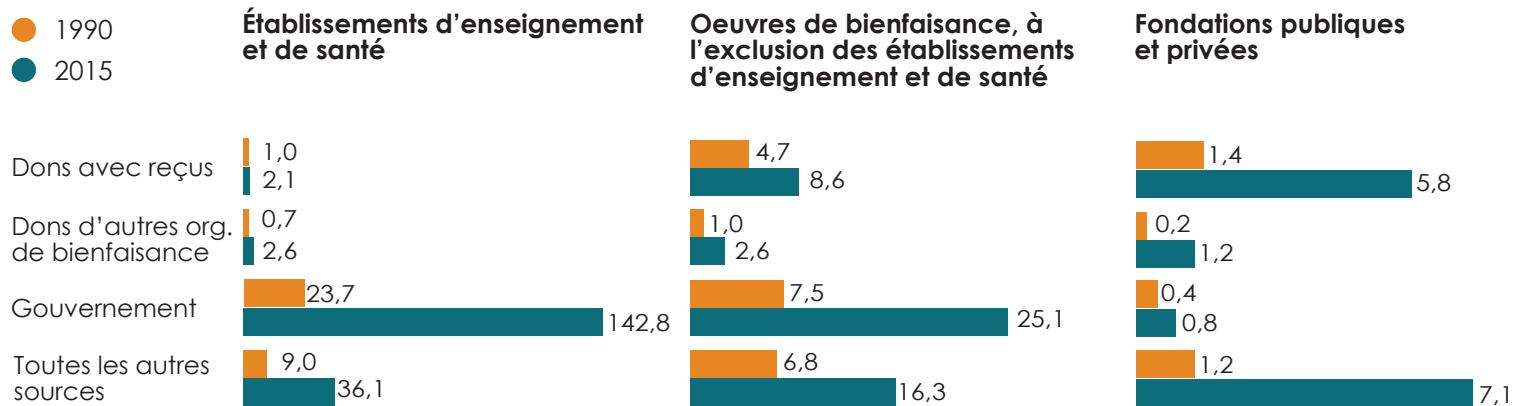


Total des revenus et des dépenses

Depuis 25 ans, le total des revenus et le total des dépenses du secteur de la bienfaisance augmentent constamment.

- Revenus
- Dépenses

Sources de revenus



Les établissements d'enseignement et de santé sont les hôpitaux, les écoles et les universités qui sont enregistrés à titre d'oeuvres de bienfaisance. Puisque ces établissements reçoivent un financement considérable du gouvernement, ils ont été séparés du reste des statistiques afin que les données fournies concernant les autres œuvres de bienfaisance soient représentatives. « Toutes les autres sources » englobe tous les revenus autres que ceux mentionnés.

Ventilation des dépenses

- Activités de bienfaisance
- Toutes les autres dépenses
- Dons aux donataires reconnus

« Toutes les autres dépenses » représente les dépenses totales moins les activités de bienfaisance et les dons aux donataires reconnus. Cela comprend des dépenses telles que l'administration et la gestion ainsi que les activités de financement.



L'éducation des organismes de bienfaisance

Pour appuyer l'ARC dans son engagement à aider les organismes de bienfaisance à mieux comprendre les responsabilités liées à l'enregistrement, la Direction des organismes de bienfaisance a mis l'accent sur la création, la mise à jour et l'élargissement d'une gamme de produits d'éducation et de visibilité.

Programme éducatif pour les organismes de bienfaisance

Le Programme éducatif pour les organismes de bienfaisance, mis à l'essai auprès de 38 organismes de bienfaisance à la fin de l'exercice 2016-2017, assure la visite en personne d'un agent qui aide les organismes de bienfaisance à partir du bon pied. Il est passé à 277 visites en 2017-2018, ce qui en a fait un pilier de l'approche axée sur l'éducation. Ce nouveau programme offrira aux organismes de bienfaisance enregistrés les ressources et les outils éducatifs dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs obligations.

Programme éducatif pour les organismes de bienfaisance



« J'ai trouvé le Programme éducatif très utile, non seulement pour souligner ce que nous faisons correctement, mais aussi pour montrer ce que nous pouvons faire à l'avenir pour améliorer la tenue de nos registres comptables. »

« Nous recommandons fortement ce programme. Il nous a rassurés en ce qui concerne l'observation au sein de notre organisme de bienfaisance. »

L'agent « nous a aidés à régler tous nos problèmes et toutes nos questions, et nous a même téléphoné pour faire un suivi. »

« La visite a été extrêmement utile. Elle m'a aidé à voir comment je pourrais améliorer ma façon de faire et a éclairci des points que je ne comprenais pas. »

« Cette rencontre de 3 heures en valait la peine. »



Nouvelles vidéos

- Dons et reçus 101 : un aperçu
- Ventes aux enchères : L'avantage et la règle du 80 %
- Ventes aux enchères : Quand remettre des reçus de dons lors d'enchères?
- Dons de services : Peut-on remettre des reçus pour des services?
- Dons de services : Site Web et logiciel
- Qui est le vrai donneur de ce don?
- Cartes-cadeaux et chèques-cadeaux

Nouvelles pages Web

- Marketing engagé
- Transition à la nouvelle Societies Act de la C.-B.
- Les renseignements personnels des administrateurs, fiduciaires et autres responsables
- Transfert des pages Web Organismes de bienfaisance et dons vers Canada.ca

Outil visuel éducatif

- Qui est le vrai donneur?

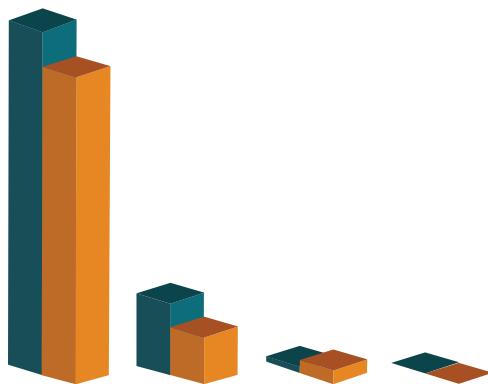
Lignes directrices

- CG-025, Donataire reconnu : Société d'habitation fournissant des logements à loyer modique aux personnes âgées
- Mise à jour de la position de l'ARC en ce qui concerne la période de conservation des enveloppes d'offrandes des églises
- CG-026, Soulager les conditions attribuées à la vieillesse et l'enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance
- RC191, Donataire reconnu : Devenir une université à l'extérieur du Canada visée par règlement
- CG-014 (révisées), Activités de développement économique communautaire et enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance
- CG-028, Les organismes principaux et leurs divisions internes

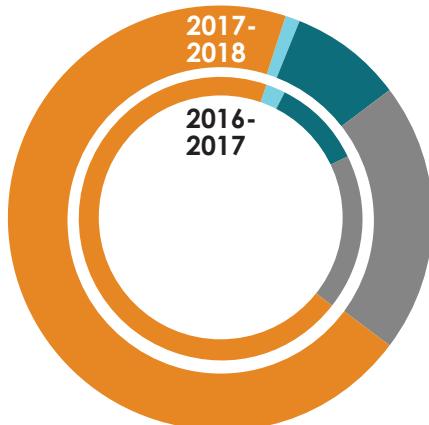
2016 à 2018 en revue

Enregistrements

Le processus d'examen des demandes permet de s'assurer que seuls les organismes admissibles sont enregistrés. Il est à noter que les demandes d'enregistrement ne sont pas toutes examinées l'année où elles sont reçues. Parmi les demandes reçues indiquées ci-dessous, 1 056 étaient incomplètes en 2016-2017, comparativement à 1 075 en 2017-2018.



	2016-2017	2017-2018	Demandes reçues
enregistrements à titre d'org. de bienfaisance	3 306	3 142	
réenregistrements à titre d'org. de bienfaisance	310	215	
enregistrements d'une ACESA ou d'un OESNA	7	12	
réenregistrements d'une ACESA ou d'un OESNA	0	0	
nombre total de demandes reçues	3 623	3 369	



	2016-2017	2017-2018	Résultats des demandes d'enregistrement
enregistrements	1 693	1 569	
demandes abandonnées	432	459	
retraits	250	193	
refus d'enregistrer	52	24	
nombre total de résultats des demandes	2 427	2 245	

Demandes au service à la clientèle

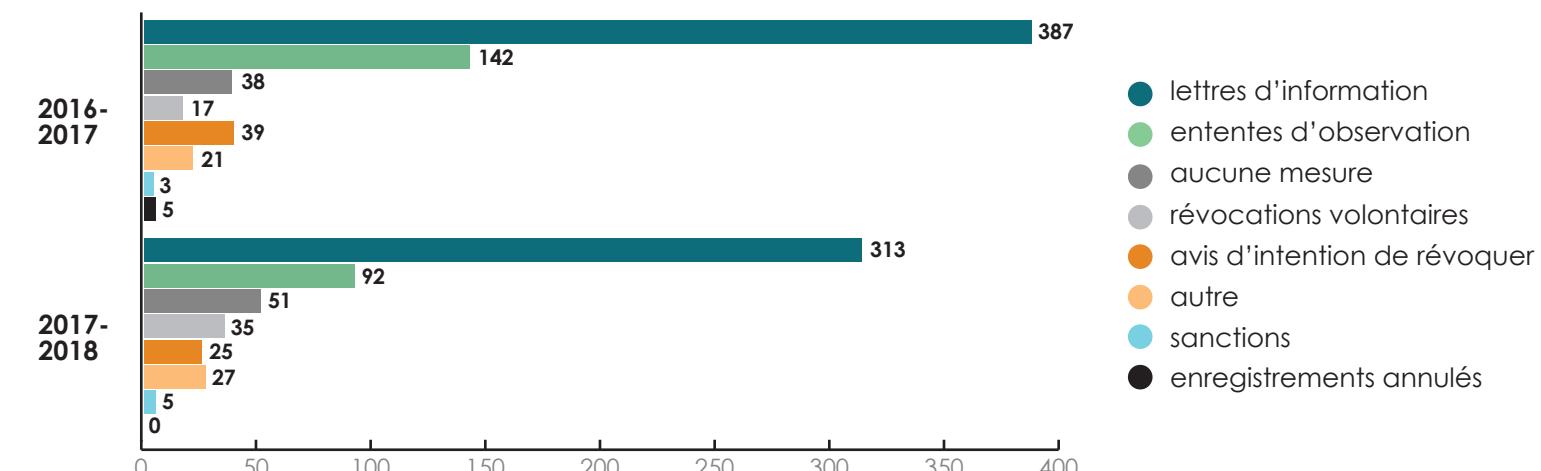
2016-2017	84 578	10 441	1 222
	demandes par téléphone	demandes par écrit	demandes de documents d'org. de bienfaisance
2017-2018	76 258	10 552	1 114

L'approche de l'ARC en matière d'observation

L'ARC s'engage à adopter une approche axée sur l'éducation en matière d'observation. Un très petit nombre des vérifications effectuées par la Direction des organismes de bienfaisance entraînent des conséquences graves. Comme le montrent les statistiques ci-dessous, le plus grand groupe d'organismes de bienfaisance révoqués sont ceux ayant demandé la révocation de leur enregistrement. Une fois leur enregistrement révoqué, l'ARC travaille avec les organismes en question pour veiller à ce que leurs biens, y compris les dons reçus, demeurent dans le secteur de la bienfaisance et continuent de profiter aux Canadiens.



Résultats de la vérification



« Avis d'intention de révoquer » comprend aussi les cas où la vérification est terminée et l'ARC entend révoquer l'enregistrement de l'organisme de bienfaisance. « Autre » englobe les vérifications préalables à l'enregistrement et celles portant sur l'impôt de révocation.

2016-2017	2017-2018	Révocations
836	930	révocations volontaires
502	584	révocations pour défaut de produire
28	26	révocations à la suite d'une vérification
6	22	révocation à la suite de la perte du statut de société
1 372	1 562	nombre total de révocations



6 millions
2016-2017

en biens transférés par
les org. révoqués à
des donataires
admissibles après
liquidation

2017-2018
12 millions

Les prochaines étapes

L'ARC s'engage à trouver de nouvelles façons d'innover pour mieux servir le secteur de la bienfaisance et les Canadiens. À l'avenir, la Direction des organismes de bienfaisance se concentrera sur les initiatives suivantes en vue de respecter cet engagement.

Services en ligne

Le Projet de modernisation des systèmes de TI des organismes de bienfaisance, aussi appelé « PROMO », sera lancé en juin 2019. Grâce aux services électroniques offerts dans le cadre du PROMO, les organismes pourront présenter des demandes d'enregistrement et produire leurs déclarations de renseignements annuelles en ligne. Ils pourront également se prévaloir d'autres services offerts par l'entremise du portail Mon dossier d'entreprise de l'ARC.

La Direction communique des renseignements aux organismes de bienfaisance sur ce qu'ils peuvent attendre de ces nouveaux services électroniques. Elle encourage les organismes de bienfaisance enregistrés à s'inscrire à Mon dossier d'entreprise à l'avance afin qu'ils aient accès à ces services dès que le PROMO sera lancé.

Enregistrement

À mesure que la Direction continue de moderniser ses processus de triage et d'examen des demandes, elle a pour objectif de fournir un service équitable et rapide à tous les demandeurs. Elle réduira ainsi les délais nécessaires pour fournir une réponse satisfaisante aux demandeurs. Les modifications suivantes sont en cours de mise en œuvre :

- Établir une norme de service unique selon laquelle les demandes complètes d'enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance doivent recevoir une réponse dans les six mois, peu importe leur degré de complexité.
- Mettre à jour l'approche d'évaluation fondée sur le risque qui est utilisée pour déterminer le degré de complexité des demandes reçues, afin de raccourcir le temps de réponse.

- Mettre à jour la section sur l'enregistrement dans les pages Web Organismes de bienfaisance et dons sur le site Canada.ca, afin d'apporter des précisions sur les exigences relatives à l'enregistrement et le processus d'enregistrement.
- Travailler avec les partenaires provinciaux et territoriaux pour qu'ils mettent à jour les renseignements affichés sur leurs sites Web au sujet des exigences liées à l'enregistrement.

Politiques et engagement

La Direction s'affaire à rédiger plusieurs nouvelles lignes directrices pour aider les organismes de bienfaisance à comprendre les exigences liées à l'enregistrement. Parmi les projets en cours, on compte l'élaboration ou la mise à jour de lignes directrices destinées aux organismes de bienfaisance qui œuvrent à la promotion de la religion, à la promotion de l'éducation ou au soulagement de la pauvreté, ou qui exercent des activités commerciales complémentaires.

Comme il est indiqué dans la lettre de mandat de la ministre, la Direction réitère son engagement à collaborer avec ses partenaires gouvernementaux pour élaborer une stratégie d'innovation sociale et de finance sociale. La Direction appuie également l'un des engagements énoncés dans le budget de 2018, qui consiste à répondre au Rapport du Groupe de consultation sur les activités politiques des organismes de bienfaisance.

Éducation

La Direction envisage différentes façons d'améliorer la prestation de son programme, notamment en révisant ses produits de communication pour s'assurer que leur contenu est clair et facile à comprendre. De plus, la Direction est toujours à l'affût de nouvelles solutions innovatrices pour communiquer avec le secteur de la bienfaisance, et continuera de tirer parti des médias sociaux et des services électroniques afin d'éduquer le secteur et de faciliter les interactions avec celui-ci.

Les activités de visibilité suivantes sont en cours de mise en œuvre :

- La création de vidéos qui renseignent les organismes de bienfaisance sur les soupers-bénéfices, la règle du seuil minimum, les activités

commerciales complémentaires, la juste valeur marchande, et les obligations à l'intention des organismes de bienfaisance nouvellement enregistrés et des membres du conseil d'administration.

- La création d'outils graphiques éducatifs qui expliquent l'interprétation, selon la Direction, du droit régissant les organismes de bienfaisance, ainsi que son approche administrative concernant différents sujets. Ces outils sont conçus pour que les employés et les administrateurs des organismes de bienfaisance puissent s'en servir lorsqu'ils s'acquittent de tâches telles que remettre des reçus dans différentes circonstances ou changer la date de fin d'exercice.
- La mise à l'essai de baladodiffusions dans lesquelles des experts expliquent l'interprétation, selon la Direction, des règles qui s'appliquent aux organismes de bienfaisance et à leurs activités.
- La réalisation d'activités de visibilité pour aider les organismes de bienfaisance à comprendre les risques d'abus terroristes et à se protéger contre de tels abus.

La Direction envisage également des options qui permettraient d'élargir davantage le Programme éducatif pour les organismes de bienfaisance. Ainsi, elle serait en mesure d'augmenter le nombre de visites éducatives pour aider les organismes de bienfaisance à mieux comprendre et respecter les exigences et leurs obligations.

Observation

La Direction a travaillé en étroite collaboration avec d'autres secteurs de l'ARC pour aborder les cas présentant un risque élevé d'inobservation.

L'objectif de cette collaboration était d'établir des mécanismes et des partenariats stratégiques pour traiter efficacement les cas d'inobservation en adoptant une approche intégrée. Ces démarches sont particulièrement pertinentes en ce qui concerne les organismes de bienfaisance engagés dans des transactions très complexes et à l'étranger.

La Direction travaille également à de nombreux projets relatifs à l'observation, notamment :

- Examiner la composition du conseil d'administration des organismes de bienfaisance enregistrés pour soulever d'éventuelles préoccupations au sujet d'individus inadmissibles, le cas échéant.

- Passer en revue les activités qui comprennent l'acquisition et la construction de biens immobiliers, pour s'assurer que ces activités permettent de réaliser une fin de bienfaisance.
- Communiquer avec les organismes de bienfaisance enregistrés qui ne sont pas actifs depuis plusieurs années pour confirmer qu'ils répondent toujours aux exigences liées à l'enregistrement.
- Continuer les appels de courtoisie automatisés pour aviser les organismes de bienfaisance de l'approche de la date limite pour produire leur déclaration de renseignements annuelle.



Inscrivez-vous à la liste « Organismes de bienfaisance et dons - Quoi de neuf »



Ajoutez le fil RSS « Organismes de bienfaisance et dons - Quoi de neuf » à votre lecteur de nouvelles



@AgenceRevCan



Agence Revenu Canada



AgenceRevCan